

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —  
 II Une fête française au Vatican. — III Plus près de toi, mon Dieu!  
 — IV Prières des Quarante-Heures. — V Le cher frère Ange. —  
 VI Les religieuses et nos blessés. — VII La statue de Notre-Dame-  
 de-Pitié. — VIII Fête de saint Joseph.

**AU PRONE**

Le dimanche 4 mai

On annonce :

La fête de saint Joseph (ancienne fête du Patronage) mercredi  
 (solennité, dimanche prochain).;

La collecte pour l'université Laval.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 4 mai

**SOLENNITE DE L'ANNONCIATION**

*Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solenni-  
 tés remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de com-  
 munités, ce qui n'étoit accordé précédemment que pour les chapelles  
 publiques et les églises.*

Messe chantée de l'ANNONCIATION, double de 1e cl.; comme  
 le 25 mars, mais avec les **allel.** du temps pascal; mém. du IIe dim.;  
 pendant le **Credo**, tous s'agenouillent au chant du v. **Et incarnatus**  
**est...** **factus est**; préf. de la sainte Vierge. — Aux II vêpres, mém.  
 de saint Pie et du dim.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 11 mai

Tous les titulaires dont l'office tombe du 8 mars au 18 mai, n'au-  
 ront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le  
 IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et  
 de saint Joseph.

*On ne peut faire, en ce jour, aucune autre solennité de titulaire  
 que celle de saint Joseph (ancienne messe du Patronage).*

## SOLENNITE DE SAINT JOSEPH

## Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal.—Montréal, Rivière-des-Prairies, Bordeaux, Chambly, Saint-Joseph-du-Lac et Mont-Rolland.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Sorel.

Diocèse de Sherbrooke. — Ham-Sud et Valcourt.

Diocèse de Valleyfield. — Huntingdon et Les Cèdres.

Diocèse de Joliette. — Lanoraie.

## Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Ottawa, Orléans, et Lemieux.

Diocèse de Pembroke. — Curry's Settlement et Ile-Allumette.

Diocèse de Mont-Laurier. — Barrette.

Diocèse d'Haileybury. — Nord-Témiscamingue.

## Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Maskinongé.

Diocèse de Nicolet. — Manseau.

## UNE FETE FRANÇAISE AU VATICAN

“ La petite main de Jeanne saisit la main de la France, pour la conduire au pape. ” C'est par ce mot que notre ami l'abbé Thellier de Poncheville caractérisait l'autre jour devant nous la reconnaissance, à la Congrégation des Rites, des miracles attribués à Jeanne d'Arc.

Hier, c'était bien la France qui se pressait autour de Sa Sainteté Benoît XV dans la vaste salle dite du Consistoire. C'était la France empourprée, dans la personne de Son Eminence Mgr l'archevêque de Reims la martyre. C'était la France éloquente, représentée par NN. SS. les évêques d'Orléans et de Valence. C'était la France endeuillée, pleurant sous le voile noir des veuves de la guerre accourues l'avant-veille. C'était la France apôtre, personnifiée par Mgr l'archevêque de Montréal, le représentant du groupe le plus ancien et le plus catholique organisé par l'apostolat français. Il ne manquait à la

cérémonie que la France officielle. Celle-là, on le sait trop, ne veut pas être de ces fêtes.

D'une voix forte, de ce verbe que Mgr Touchet appellera tout à l'heure l'*imperatoria lingua*, Mgr Verde proclame l'attribution à Jeanne d'Arc du titre de thaumaturge. Deux guérisons instantanées, dont l'une avait été obtenue à Lourdes, attestent son pouvoir miraculeux. Les arguments de la science canonique se sont effrités devant les affirmations de la science médicale la mieux renseignée. Jeanne est sainte, puisque Dieu s'en sert comme d'un instrument pour accomplir des oeuvres qui relèvent de lui seul.

Cette puissance divine conférée à une créature humaine, elle est proclamée devant la cour la plus imposante qui soit au monde. Précédé de ses gardes-nobles, de ses gardes-du-corps, de ses camériers, suivi de la garde-suisse et de la gendarmerie pontificale, accompagné de son majordome et de son chef de protocole, Benoît XV était venu, en mosette rose, en entendre du haut de son trône la proclamation qu'il avait autorisée. C'était, aux yeux de tous, Dieu lui-même ratifiant les oeuvres accomplies par la créature de son choix.

C'est en l'honneur de cette créature d'église que monta aussitôt l'hymne de Mgr Touchet. La voix de l'évêque triomphant avait des sons métalliques; elle émettait jusqu'au fond de la salle de chaudes ondulations. Il rappela le souci du Souverain Pontificat pour la canonisation de la bergère. Il évoqua certains souvenirs personnels empruntés aux deux prédécesseurs immédiats de Benoît XV. Il insista surtout sur les affinités qui font du pontificat de ce dernier, de son oeuvre de quatre années, une réplique de la carrière et de la mission de Jeanne. Puis, déclarant que " le culte de Jeanne est le seul en France dont les autels n'ont point d'athées ", il souhaite avec le poète que la canonisation de Jeanne fût pour son pays l'occasion d'une renaissance religieuse :

Elle a trop de vertus pour n'être point chrétienne.

Le discours de Sa Sainteté ne fut pour personne une révélation. Sa mémoire prodigieuse est devenue légendaire. On ne fut donc pas surpris de l'entendre débiter toute sa réponse sans une note. On sait sa parfaite connaissance du français. On entendit donc sans surprise le Saint-Père manier ce verbe avec une incomparable dextérité. Pour les esprits non prévenus, son amour de la France est une vérité évidente. On s'attendait par conséquent à une nouvelle et plus explicite manifestation de ce sentiment notoire.

Deux choses pourtant frappèrent dans ce discours de haute envergure. Sa Sainteté sembla mettre une véritable insistance à proclamer que l'un des miracles attribués à Jeanne avait été obtenu à Lourdes par l'intercession de Marie. L'insistance était d'autant plus saisissante que la Congrégation des Rites avait déclaré qu'elle refuserait d'accepter dorénavant les prodiges accomplis dans des lieux de pèlerinage. Elle constitue, avec une affirmation de la médiation de Marie dans toutes les faveurs de Dieu, une consécration du pèlerinage pyrénéen.

Là où l'émotion fut plus vive, c'est quand le pape réitéra l'assurance de ses sympathies pour la France. *“ Nous regrettons de n'être français que par le cœur ” — “ L'amour des enfants de France pour leur mère chérie, nous demandons qu'on en fasse aussi part à celui qui, sans être né en France, veut être appelé l'ami de la France. ”* Malgré les sévérités du protocole qui interdisent tout applaudissement, les mains s'abattirent d'elles-mêmes l'une sur l'autre à chacune de ces déclarations. En les émettant, la voix de Sa Sainteté vibrât d'un accent tel que les larmes perlaient aux paupières des plus froids.

Quand Sa Sainteté se retira, les réflexions allèrent leur train. On ne se gênait pas pour faire remarquer que le pape

av.  
On  
tag  
fai  
ren  
Th  
Jea  
Si  
Die  
I  
avo  
Sai  
M.  
nisi  
Jea  
Mg  
vois  
née  
l'At  
riq  
Sain  
l'all  
sera  
A  
Qua  
te, S  
Jear  
chef  
F  
P. S  
r  
F

avait tendu au pays officiellement rebelle la branche d'olivier. On se demandait ce que Sa Sainteté aurait bien pu dire davantage pour ouvrir la voie à des négociations. " Que pouvais-je faire de plus ? " a-t-elle dit elle-même à Mgr Touchet en lui remettant le manuscrit de son discours. En vérité, l'abbé Thellier de Poncheville avait raison : " La petite main de Jeanne a saisi la main de la France pour la conduire au pape. " Si la France ne s'y rend pas, c'est qu'elle aura retiré sa main. Dieu se chargera d'elle alors.

L'audience de ce dimanche de la Passion, 6 avril, devait avoir son épilogue. Il eut lieu à la procure des Messieurs de Saint-Sulpice. D'une parole émue, le postulateur de la cause, M. Hertzog, proclama Mgr Touchet patron et *actor* de la canonisation attendue. Il rappela que le triomphe de la cause de Jeanne coïncide avec le jubilé épiscopal de l'éloquent prélat. Mgr l'archevêque de Montréal voulut que le Canada unît sa voix à ce concert. Brièvement il déclara que la joie occasionnée par le triomphe de Jeanne rejaillira jusqu'au-delà de l'Atlantique. Le Canada n'est pas la Nouvelle-France d'Amérique, mais la Vieille France se perpétuant sur les bords du Saint-Laurent. Il faut que cette France de là-bas participe à l'allégresse de la France d'Europe. Le Canada, l'an prochain, sera représenté pour la suprême apothéose de la bergère.

Ainsi finit, dans la modeste salle à manger de la rue des Quatre-Fontaines, auprès du représentant de la France croyante, Son Eminence le cardinal Luçon, le prélude au triomphe de Jeanne commencé, dans la vaste salle du Consistoire, auprès du chef de l'Eglise catholique, Sa Sainteté Benoît XV.

Chanoine EMILE CHARTIER.

Rome, lundi 7 avril 1919.

P. S.—Le soir, au dîner, l'un de nos commensaux, l'abbé Fourrier Bounard, donna lecture du sonnet suivant composé au Forum dans le cours de l'après-midi :

## LES VOIX

A Sa Grandeur Mgr l'archevêque  
de Montréal.

Les saintes qui, parlant dans les vals de Lorraine,  
T'envoyaient conquérir des couronnes aux rois  
N'ont pas tout dit; et Dieu vient de couvrir leurs voix  
De l'écho solennel de sa voix souveraine.

Le pape, justicier des justices humaines,  
Bergère du miracle, a dressé ton pavois ;  
Et la France vivante à celle d'autrefois  
S'est jointe, pour t'offrir ta couronne de reine ;

Puisque ton grand champion t'apporte d'Orléans,  
Ses cinq siècles d'amour et d'ardenté espérance,  
Pour te chanter, de son coeur, de sa voix de France,

Le Canada fécond passe les océans,  
Et Reims t'adresse, entre ses larmes, son sourire :  
Ce vieillard, empourpré des feux de ton martyr.

Rome, 6 avril 1919.

Fourrier Bounard.

## PLUS PRES DE TOI, MON DIEU !



LE souvenir de ce solennel mouvement de prière, dressant vers le ciel passagers et équipage du *Titanic* sur le point de sombrer, se présente à notre esprit lorsque, là, à quelques pas de nous, nous voyons ce palais d'Orsay où se discute l'avenir du monde.

Immense espérance, puisque les éminents hommes d'Etat qui délibèrent ont incontestablement en vue d'assurer la paix dans le monde, ce qui est le plus noble des rêves. Mais en même temps véritable oppression, à la pensée que ce sont peut-être vaines paroles et pure illusion. Tant de fois déjà dans le passé on a fait un rêve semblable !

Un premier sujet d'inquiétude est de voir nos gouvernants poursuivre ces grandes négociations et disposer du monde sans élever officiellement le regard vers Dieu. Or, Dieu est jaloux

de son autorité souveraine: " Je ne donnerai pas ma gloire à un autre ", dit-il. Heureusement, nous voyons siéger au sein de l'assemblée de grands croyants, d'excellents catholiques de diverses nations. M. Wilson, dont nous avons critiqué plus d'une fois les attitudes et les idées, a nettement et très formellement invoqué Dieu dans le discours qui a précédé son départ d'Amérique. Le Très-Haut, sans doute, voudra bien compenser l'incroyance des uns par la foi des autres. Nous voyons aussi le *Conseil des Dix* entraîné par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles il se débat à s'écarter parfois des principes juridiques admis de tous. On le leur a sévèrement reproché et les critiques étaient certainement fondées. On répond qu'au milieu des événements gigantesques qui nous enlacent et nous étreignent, suivant l'antique adage, " la nécessité parfois prime la loi " et que " le salut du peuple est la loi suprême ". Beaucoup pensent qu'on ne peut, en des heures pénibles, refuser aux ministres assemblés le bénéfice de ces principes suprêmes réservés aux circonstances exceptionnelles. A travers ces impressions contradictoires, la question se pose, vraiment troublante: " Vont-ils faire oeuvre de sagesse? " " Ou vont-ils renouveler Babel? "

Il est écrit à la première page de nos Livres Saints qu'alors que le monde n'était encore que le chaos nébuleux d'où est sorti l'univers actuel, *l'esprit de Dieu flottait sur la matière répandue à travers les espaces*. Ainsi la Providence divine est, en quelque sorte, portée sur notre monde bouleversé. Et élevant vers lui notre pensée, notre espérance, notre prière, nous éprouvons, en ces premiers jours de carême, le besoin de dire à tous, avec la Sainte Eglise, de " regarder en haut, " " plus près de toi, mon Dieu. " Aux grandes nécessités, nos évêques ne cessent de nous le répéter, doivent correspondre les grandes prières. — Que puis-je, dira le lecteur modeste, moi,

pauvre chrétien perdu dans la foule, en face de si grandes nécessités ? — Mais vous pouvez en quelque sorte tout, car la prière de l'humble, confiante, persévérante, est toute-puissante sur le cœur de Dieu qui peut tout. — Très modestement, mais de tout votre cœur, redites donc le *Pater*. *Notre Père*, que tant d'hommes oublient et outragent, mais en qui j'ai tout mon espoir, *que votre règne arrive !* Père, par amour pour nous, pour la France, pour le monde, pulvérisez ceux qui se dressent contre vous, convertissez les égarés, faites éclater votre puissance et, par-dessus tous les empires et toutes les démocraties, établissez votre règne. *Donnez-nous aujourdhui notre pain* et tout ce qui est nécessaire à notre vie personnelle et nationale. En vain les hommes s'agitent si vous ne fécondez leurs labeurs. Faites-nous cette charité. *Pardonnez-nous nos offenses*. C'est là le grand obstacle à votre grâce. Notre patrie est coupable, très coupable. Les gouvernants affectent de vous ignorer. *Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font*. Et, en vertu des mérites des siècles passés et des merveilles de foi et de bonne volonté des humbles du siècle présent, accordez-nous une miséricorde proportionnée à votre toute-puissance, *pardonnez à votre peuple. Et délivrez-nous du mal !* Le mal déborde dans le monde : c'est un vrai déluge d'immoralité, de haine, d'impiété. Les autres maux, les fléaux, ne sont qu'un juste châtement de ces crimes étalés au grand jour. Le mal est partout : par votre toute-puissance, *délivrez-nous du mal !*

Priez ainsi avec confiance, cher lecteur. Dieu, qui méprise l'arrogance du pharisien, écoute avec amour la supplication du publicain. Soyez le publicain de l'Évangile. Mais cela ne suffit pas. Jésus-Christ eût pu se contenter de prier pour nous sauver, sa prière ayant un mérite infini. Il ne l'a pas voulu, et lorsqu'il a dit la grande parole *Tout est consommé*,

and  
off  
gra  
ses  
l'im  
piat  
que  
fait  
Jésu  
son  
que  
que  
sou  
nou  
C  
re et  
viss  
mest  
tale,  
que  
de la  
pros  
nère  
nair  
comr  
I  
L  
M  
V  
D

annonciatrice de la rédemption, c'est que sur le calvaire il offrait le sacrifice d'expiation: il s'immolait. Suivant le grand principe rappelé plusieurs fois par le divin maître à ses disciples " *Je vous ai donné l'exemple afin que vous l'imitiez* ", nous aussi, nous devons à la prière ajouter l'*expiation volontaire*. Nos sacrifices, il est vrai, ne seront jamais que peu de chose, comme notre prière sera toujours imparfaite. Dieu les attend cependant. Selon le mot de saint Paul, Jésus-Christ nous a réservé une part personnelle à joindre à son immolation: " *J'accomplis, dit-il, en ma chair ce qui manque à la passion du Christ.*" Il n'y manque rien, mais il veut que nous ajoutions notre goutte à cet océan. A ce prix, il se souviendra, en sa miséricorde infinie, " de quelle poussière nous sommes faits ", et il aura pitié de nous.

Ce sont là les principes maîtres de l'*archiconfrérie de prière et de pénitence* de Montmartre. Chaque fois que nous gravissons la pente qui conduit à la basilique vénérée, au fur et à mesure que nous nous élevons au-dessus des fumées de la capitale, il nous semble que l'horizon spirituel s'élargit lui aussi, que nous montons au-dessus des corruptions et des infirmités de la terre et que, de l'ostensoir devant lequel nous allons nous prosterner, sortira, en retour des prières et des pénitences généreusement offertes par les humbles, une grâce extraordinaire qui sera pour notre société ébranlée en ses fondements comme une nouvelle rédemption.

*La Croix*, 20 mars 1919.

FRANC.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- Lundi 5 mai — Asile de la Providence.  
 Mercredi 7 " — Saint-Canut.  
 Vendredi 9 " — Très-Saint-Rédempteur.  
 Dimanche 11 " — Viauville.  
 — Saint-Michel (Montréal).

## LE CHER FRERE ANGE

M. l'abbé Elie-J. Auclair,

Rédacteur de la *Semaine religieuse* de Montréal,

Bien cher monsieur l'abbé,

**L** me semble que 55 ans de vie, consacrés à l'éducation chrétienne des enfants, donnent bon droit à celui dont je veux vous entretenir d'avoir une mention d'honneur dans la revue ecclésiastique qui, d'habitude, dit quelques mots des vertus de ceux qui furent inscrits au livre du sacerdoce catholique.

Le très cher frère Ange, âgé de 76 ans, vient de mourir au noviciat des frères de l'Instruction chrétienne, à Laprairie. Il est mort comme il avait vécu, en soldat, vaillant, debout jusqu'à l'agonie, malgré l'âge et de bien vives souffrances. Il avait été 55 ans dans le "rang". La mort seule l'en a pu faire sortir ! A ceux qui ont gardé quelque respect pour la valeur véritable de porter la main au front.

Le frère Ange était bâti de ce bois, ou de ce fer, dont la France a façonné ses grands généraux, comme beaucoup de ses plus humbles soldats. Si vous voulez avoir de plus amples détails sur leur trempe ou leur structure, adressez-vous à MM. les Allemands; ils viennent d'en tâter de quoi témoigner en connaissance de cause.

Ils ne sont vraiment pas ordinaires, la plupart de ces religieux français, établis depuis peu ou depuis longtemps sur nos rives. Hommes d'une foi à transporter les montagnes, d'une énergie de volonté indomptable, sans aucune merci pour eux-mêmes, ils affrontent le sacrifice le plus grand avec un sourire. Aussi attachés et fidèles à leurs règles de communauté que l'est le soleil à suivre son programme quotidien, ils sont, quand

même les hommes les plus aimables du monde, d'une politesse et d'une affabilité qui vous gagnent du coup, car vous sentez tout de suite qu'elles sont à pure base de sincérité, de cordialité, de générosité. L'esprit vif et subtil, ils savent goûter un bon mot, et au besoin, sans recherche, vous rendre plus que votre monnaie dans un langage qui vous charme, avec une distinction et une vivacité de manières que vous voudriez posséder. Je ne crois pas charger le portrait, et je passe plus d'un trait sans le marquer.

Eh! bien, tel fut le bon vieux frère Ange, au témoignage de tous ses confrères et des nombreuses générations qui ont passé sur les bancs de sa classe. Je ne puis me lasser d'y penser, de le répéter: "Quel mérite, mon Dieu! Vivre 55 ans sans démentir un instant le portrait que je viens de faire, sous une règle sévère, sans une seule joie extérieure, dans l'obscurité la plus complète, je pourrais dire dans le sacrifice constant, au service des plus petits, quelle grandeur et quelle beauté!" Oui, ce sont les plus petits surtout que le cher frère aimait et auxquels il a consacré presque toute sa carrière. Avec lui, les éléments de la lecture devaient s'apprendre de quelque façon, et les premières notions ou la lettre du catéchisme aussi, *dame oui!* Mais avec cela devait se former également l'esprit de foi et de religion, sans lequel toute lettre apprise est chose vaine et stérile. — Ce ministère éminemment délicat et difficile d'initiateur d'âmes et d'esprit, le bon frère Ange l'exerçait à travers notre province depuis quelque 30 ans. Il fut l'un des premiers disciples de Lamennais qui vinrent établir la communauté des frères de l'Instruction chrétienne au Canada. Ses confrères perdent en lui le plus vaillant de leurs pionniers. Montréal vit ses débuts chez nous. Mais c'est à Chambly que son cœur "prit racines profondes" au sol canadien. Il y trouva, pour s'acclimater, nombre de vieux souvenirs histori-

ques français et le commerce d'un prêtre-curé dont les habitudes de pensée, d'ordre et de vie étaient bien faites pour cadrer avec les siennes.

Je garde un souvenir ému et reconnaissant des premières et vigoureuses leçons d'A. B. C., reçues du bon frère Ange en des jours déjà lointains de 30 ans. Contraste des événements, l'année dernière, en qualité de visiteur des écoles, je devais inspecter, dans la paroisse de Saint-Stanislas, une classe de petits, dans laquelle le frère Ange enseignait avec autant d'ardeur qu'autrefois. Pour une fois, le visiteur fut beaucoup plus timide, gêné, que le professeur visité.

Lundi, le 7 avril, j'avais la filiale consolation d'aller répandre sur son corps une dernière rosée d'eau sainte, en chantant, sur ses restes mortels, du plus profond du cœur: *Requiem aeternam dona ei, Domine*. Quel spectacle édifiant que les funérailles d'un humble frère des écoles! Dans la chapelle sans tentures, le cercueil de bois brut est déposé sur deux tréteaux, couvert des emblèmes du deuil et de la résurrection. Les frères recueillis remplissent la nef. Un prêtre est à l'autel. A la tribune, on chante la prière du *Requiem*. Jamais la liturgie des funérailles chrétiennes ne se montre plus grande que lorsqu'elle apparaît dans toute sa simplicité, dégagée de toute pompe tapageuse, de décors vulgaires. L'esprit a le loisir de saisir les paroles consolantes ou terribles auxquelles le chant de Solismes seul donne tout leurs sens.

*In memoria aeterna erit justus*

Voilà qui vaut bien autant qu'un peu de vogue auprès des hommes !

*Liber scriptus proferetur.*

*In quo totum continetur.*

Et ce sera, pour vous, l'heure du triomphe, cher bon vieux frère. Voici votre prière coutumière :

*Ingemisco tanquam reus,  
Preces meae non sunt dignae,  
Sed, tu bonus, fac benigne,  
Ne perenni cremer igne,  
Voca me cum benedictis !*

Et le voeu dernier s'est chanté en commun :

*Requiescat in pace !*

Le corps du frère Ange fut déposé en terre au cimetière de la communauté. Puisse-t-il y être une semence d'instituteurs, d'éducateurs chrétiens, à la foi aussi vive, au coeur aussi ardent, qui comprennent l'importance de leur mission et sachent former, pour le bien de notre peuple, des générations de vrais hommes.

J.-O. MAURICE, prêtre,  
*visiteur d'écoles.*

---

## LES RELIGIEUSES ET NOS BLESSES

---

M. le médecin principal Maunoury, chirurgien et député de Chartres, disait publiquement, le 13 mars dernier, à l'occasion de sa promotion dans la Légion d'honneur: " Souvent j'aurais pu faillir à ma tâche, si je n'avais eu à mes côtés d'admirables auxiliaires, je devrais dire plutôt de véritables collaboratrices, dans les Soeurs de Saint-Vincent-de-Paul. Je ne veux nullement blesser leur modestie, car si elles veulent bien faire l'éloge des autres, elles ne souffrent pas qu'on leur rende la pareille. Elles me permettraient bien cependant, dans un jour comme celui-ci, de leur dire que malgré le dur labeur que je leur ai imposé, je n'ai jamais trouvé le fond de leur dévouement et de leur abnégation. "

Nous nous serions reproché de ne pas relever ce très juste hommage.

FRANC.

*La Croix*, 27 mars 1919.

## LA STATUE DE NOTRE-DAME-DE-PITIE

**L**A statue de Notre-Dame-de-Pitié que possède notre ville a toute une histoire. Pendant bien longtemps, nos anciens ont prié devant elle, dans l'ancienne église de Notre-Dame-de-Pitié, qui servait de chapelle au couvent des Soeurs de la Congrégation et se trouvait au fond d'une large cour, avec une entrée rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue Saint-Laurent. Cette église, un si pieux et si beau souvenir cependant, a été démolie, il y a quelques années, au grand regret des amis de l'histoire. La statue, heureusement, nous est restée. M. l'abbé Charles Rosconi, qui venait alors de fonder la paroisse de Sainte-Catherine, eut l'idée de construire, près de sa future église, rue Amherst, un beau sanctuaire à Notre-Dame-de-Pitié. Il fit des démarches et obtint des autorités compétentes qu'on confiât à sa paroisse la garde de la précieuse relique que constitue la vieille statue qu'on vénérât jadis dans la chapelle de la rue Notre-Dame. Et puis, naturellement, le zélé curé s'occupa d'assurer l'oeuvre du sanctuaire.

Ce sanctuaire a été béni, le 11 mai dernier au soir, par Mgr LePailleur, curé de Saint-François l'Assise et archidiaque du diocèse. Le successeur de M. le curé Rosconi à Sainte-Catherine, M. le curé Papineau, avait invité son prédécesseur à prononcer l'allocution de circonstance. M. l'abbé Rosconi a rappelé l'histoire de la célèbre statue.

« A l'époque, a-t-il dit, où les papes résidaient à Avignon, en terre française, un riche prélat légua une somme importante pour la construction, à Saint-Dizier, d'une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou Notre-Dame-de-Pitié. C'est alors, et pour cette chapelle, que *notre* statue fut sculptée par un artiste de grand talent. La chapelle et sa belle statue devinrent bientôt le centre d'un pèlerinage qui fut très populaire. L'on sait qu'aux mauvais jours de la révolution française,

beau  
au pr  
qu'o  
persc  
Dans  
venu  
à Mo  
de la  
statu  
Hi  
au zè  
possè  
l'un  
objets

On  
qu'on  
année  
canon  
les di  
Ceux-  
consta  
la fête  
les di  
sitôt  
ces de  
assez  
forme  
Il f  
mun c

beaucoup d'églises et de chapelles furent détruites ou pillées au pays de nos pères. La chapelle de Saint-Dizier fut de celles qu'on incendia. Mais la statue fut sauvée du désastre par une personne pieuse qui la fit acheter avec quelques autres objets. Dans la suite, un bon sulpicien, M. de Fabrice, qui en était devenu le propriétaire, la donna à M. Faillon, qui nous l'apporta à Montréal. Quand l'ancienne église de Notre-Dame-de-Pitié de la rue Notre-Dame fut construite, en 1858, on y plaça la statue venue de France. ”

Histoire toute simple, mais qui mérite d'être connue. Grâce au zèle de leur ancien curé, les paroissiens de Sainte-Catherine possèdent, dans leur beau sanctuaire attenant à leur église, l'un des plus précieux souvenirs que nous ayons parmi nos objets du culte.

E.-J. A.

---

## FETE DE SAINT JOSEPH

---

### DOIT-ELLE ETRE CHOMEE ?

On s'étonne, en divers lieux, que la fête de saint Joseph, qu'on a célébrée le 19 mars, n'ait pas été d'obligation cette année. On affirme, avec conviction, que le nouveau droit canonique nous oblige de la chômer, puisqu'il l'indique parmi les dix fêtes qu'il proclame désormais seules d'obligation. Ceux-là pourront s'étonner de nouveau, le 19 juin, lorsqu'ils constateront, une fois de plus, qu'on ne chôme pas non plus la fête du Saint-Sacrement, qui, elle aussi, est énumérée parmi les dix fêtes d'obligation. Ce texte du droit a-t-il été changé sitôt après avoir été promulgué? Nullement. Le fait est que ces deux fêtes n'étaient plus d'obligation, en ce pays, depuis assez longtemps et qu'aucune loi nous prescrit de nous conformer à ce canon 1247, § 1.

Il faut bien distinguer en effet, sur ce point, le droit commun ou universel du droit particulier.

De droit commun, la fête de saint Joseph est d'obligation depuis trois siècles. En 1911, elle a cessé d'être chômée, et les fêtes d'obligation sont réduites à huit. Mais en 1917, le nouveau droit la classe (ainsi que la Fête-Dieu) de nouveau parmi les fêtes chômées, désormais au nombre de dix.

Toutefois, il importe de se rappeler que cette fête n'a plus été chômée depuis 1745,<sup>1</sup> en ce pays. Mais notre indult n'a-t-il pas été annulé par le droit canonique, entré en vigueur en 1918? Non, le nouveau droit ne supprime pas les indults; il ne proclame que le droit commun qui doit être observé partout où l'on ne jouit pas déjà d'une législation différente. C'est une règle qu'il proclame lui-même, dès le début (canon 4), que les indults sont maintenus, à moins qu'ils ne soient expressément révoqués par quelque canon. Or, dans le canon 1247, qui énumère les fêtes chômées, le droit ne révoque pas les indults contraires. Donc, nous devons continuer à ne plus chômer la fête de saint Joseph qui se célèbre le 19 mars (ainsi que celle du Saint-Sacrement).

Mais il y a une autre preuve. Si l'on avait bien voulu lire les trois aliéas, au lieu de ne parcourir que le premier, on aurait remarqué une confirmation expresse de notre faveur. Il y est dit en effet (canon 3) que là où quelqu'une des fêtes énumérées au canon 1 est légitimement abolie, on ne doit faire aucun changement. Pour chômer de nouveau cette fête, il faudrait en obtenir la permission spéciale de Rome.

Il est donc acquis que nous ne sommes pas contempteurs du droit, mais fidèles conservateurs d'un privilège accordé sur des raisons fondées, et qui est maintenu par le législateur lui-même.

J. S.

---

<sup>1</sup> Voir les **Mandements... de Québec**, vol. I, p. 335.